

Gwendoline Malogne-Fer

Evènements en 2021

Ancienne colonie française, la Polynésie française est depuis 2004 une Collectivité d'Outre-mer qui dispose, au sein de la République française, d'une relative autonomie politique à travers ses propres institutions locales : le gouvernement et l'Assemblée de Polynésie française. La Polynésie française compte aujourd'hui 278 000 habitants (dont environ 80 % de Polynésiens)¹. Le bilan démographique de 2020 souligne un ralentissement de la croissance de la population – dû à l'émigration et à baisse de la natalité, en 2020, l'Indice conjoncturel de fécondité s'établit à 1,7 enfant par femme– et un vieillissement de la population². La Polynésie française se caractérise par une augmentation des inégalités sociales mises en évidence par l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF). Ces enquêtes – en particulier l'enquête budget des familles de 2015 – montrent ainsi que les inégalités de revenus sont plus fortes en Polynésie française qu'en France métropolitaine. Cette situation s'explique en grande partie « à cause du très faible effort de redistribution de la fiscalité polynésienne »³, c'est à dire de l'absence d'impôt sur le revenu. En 2015 un cinquième de la population polynésienne vivait en dessous du seuil de pauvreté⁴.

La bipolarisation de la vie politique a longtemps caractérisé la Polynésie française avec, d'un côté, le *Tavini Huiraatira* parti indépendantiste dirigé par Oscar Temaru et de, l'autre côté, le parti autonomiste *Tahoera'a Huiraatira* de Gaston Flosse –qui prône le maintien de la Polynésie française au sein de la République. En 2016, une crise de succession au sein du *Tahoera'a*, suite à l'inéligibilité de Gaston Flosse⁵, a entraîné la création d'un troisième parti politique le *Tapura Huiraatira*. Ce parti autonomiste a été créé en 2016 par Edouard Fritch, président de la Polynésie française depuis septembre 2014 et réélu lors des élections territoriales d'avril-mai 2018. Ces résultats électoraux

¹ISPF, juin 2021, *Point Etudes et Bilans de la Polynésie française*, n°1256 *Bilan démographique*.

Le dernier recensement mentionnant les catégories « ethniques » date de 1988 : les « Polynésiens et assimilés » représentaient 80,58 %, les « Européens et assimilés » 13,28 % et les « Asiatiques et assimilés » 5,42 %.

² Ibidem.

³ Tahiti infos du 2 septembre 2019.

⁴ Idem. Institut de la statistique (ISPF), 2017, *Budget des familles*

<http://www.ispf.pf/bases/enquetes-menages/budget-des-familles-2015/publications>

⁵ *Le Monde* du 11 décembre 2020 « Gaston Flosse condamné à cinq ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics ».

sont régulièrement mobilisés par les élus du *Tapura* pour rappeler, auprès des représentants français ou à l'Onu, que même si ces élections n'ont pas valeur de référendum d'autodétermination elles soulignent le faible score des indépendantistes. Néanmoins, le Tapura – qui s'est prononcé en octobre 2021 pour le soutien à Emmanuel Macron aux élections présidentielles de 2022– fait face depuis plusieurs mois à des démissions d'hommes et de femmes politiques qui révèlent de fortes tensions internes au sein de ce nouveau parti politique⁶.

L'ONU et le droit à l'autodétermination

La Polynésie française est inscrite sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU depuis mai 2013. Alors que les opposants à la réinscription y voient une forme implicite de demande d'indépendance, ses partisans rappellent que la réinscription devrait déboucher sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination donnant la possibilité de choisir entre la départementalisation, l'indépendance ou l'association (État associé). L'État français qui considère que « la question de la Polynésie française » relève de sa politique interne, ne coopère pas avec la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies chargée des questions de décolonisation laissant le soin à Edouard Fritch de demander solennellement, en octobre 2019 et octobre 2020, le retrait de la Polynésie française de la liste des territoires non autonomes. En octobre 2020, le représentant permanent de la France auprès des Nations Unies est néanmoins intervenu pour la première fois devant cette commission pour demander que cette inscription soit revue ; et cette intervention de l'Etat français a été interprétée par le *Tavini* comme une avancée diplomatique après 7 ans de politique de la « chaise vide » puisque c'était la première fois qu'un représentant de la France s'exprimait officiellement sur la question polynésienne⁷.

En octobre 2021 Edouard Fritch, en l'absence de représentants de l'Etat, n'a pas renouvelé sa demande de désinscription, le processus enclenché étant trop difficile à arrêter⁸. Il a défendu le statut de la Polynésie française qui dispose « d'une large autonomie y compris financière (et) tient les rênes de son développement socioéconomique ». La Polynésie française « *ne vit ni une situation d'oppression, ni une*

⁶ Tahiti infos du 21 octobre 2021 *Tempête au Tapura*. il s'agit notamment de la députée Nicole Sanquer et du sénateur Nuihau Laurey, tous deux également membres de l'Assemblée de Polynésie française, qui ont quitté le parti respectivement en décembre 2019 et juin 2020.

⁷ Tahiti infos du 6 décembre 2020, *le Tavini salue l'instauration du dialogue onusien avec la France*.

⁸ Journal télévisé de Polynésie la 1ere du 6 octobre 2021

*situation de prédation de ses richesses » ; elle « n'est pas une 'colonie' qu'il faut décoloniser et l'indépendance n'est pas la seule voie ou le 'miracle' qui permet à un peuple d'accéder au bonheur, la dignité d'un peuple ne se construit pas nécessairement dans l'indépendance »⁹. Edouard Fritch a également souligné le soutien de l'État français lors de la pandémie en termes de soignants, de vaccins et d'aides économiques. Les membres du *Tavini* ont de leur côté rappelé à quel point la gestion conjointe de la pandémie par l'État français et la Polynésie française illustre le déséquilibre des relations entre l'État et la Polynésie française et les limites de l'autonomie du territoire, comme le souligne Chantal Galenon : « chaque semaine, une conférence de presse est organisée par le haut-commissaire français qui décide de fermer les frontières, qui décide de les rouvrir, qui décide des mesures de contraintes sanitaires, alors que notre président local n'est que le traducteur »¹⁰. Enfin, Carlyle Corbin, expert des Nations Unies, a rappelé que la situation statutaire de la Polynésie française ne répond pas aux critères d'un territoire autonome selon la charte des Nations Unies : « seul un véritable processus de décolonisation avec un suivi par les Nations Unies permettra au territoire d'avancer vers l'autonomie véritable (...). L'assemblée générale a adopté neuf résolutions sur la Polynésie française depuis 2013. Et pourtant, il n'y a pas de transmission d'informations de la puissance administrante au secrétaire général comme l'exige la charte des Nations Unies. Ce manque de coopération peut entraver le processus de décolonisation ».¹¹*

Les conséquences des essais nucléaires

La question de la reconnaissance des conséquences des essais nucléaires et la difficile indemnisation des victimes des essais nucléaires a une nouvelle fois été au cœur de l'actualité politique. Le livre *Toxique. Enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie* paru en mars 2021 rappelle la dangerosité des essais nucléaires, particulièrement des essais atmosphériques réalisés entre 1966 et 1974. Les deux auteurs Sébastien Philippe –chercheur spécialiste du nucléaire militaire à l'Université de Princeton – et Tomas Statius – journaliste auprès du média d'investigation *Disclose* – ont notamment conclu, à partir de l'analyse de 2000 pages de documents déclassifiés par le

⁹ Assemblée générale de la 4^e commission : retour des pétitionnaires, venus s'exprimer sur la décolonisation de plusieurs territoires non autonomes (<https://www.un.org/press/fr/2021/cpsd730.doc.htm>)

¹⁰ Tahiti Infos du 6 octobre 2021 *Dialogue de sourds à l'ONU*

¹¹ Tahiti Infos du 6 octobre 2021 *Dialogue de sourds à l'ONU*

Ministère de la défense en 2013, que les contaminations ont été minimisées : « nos conclusions relèvent d'importantes omissions dans les calculs du CEA (commissariat à l'énergie atomique) (...) notamment dans les rapports météorologiques afin de réduire la portée ou la direction des retombées ». En 1974 l'essai Centaure aurait ainsi atteint Tahiti et touché 110 000 habitants¹². Dans le même temps, les personnes souffrant de maladies radio-induites ont du mal à établir le lien de causalité entre leur maladie et les essais nucléaires et donc à être indemnisés.

C'est pour améliorer le processus d'indemnisation des victimes des essais nucléaires – actuellement encadré par la loi Morin– et pour accroître la surveillance des atolls contaminés de Hao, Moruroa et Fangataufa que le député indépendantiste Moetai Brotherson a présenté à l'Assemblée nationale en juin 2021 une proposition de loi. Cette dernière n'a pas été adoptée, le gouvernement français préférant organiser à la fin du mois de juin une table ronde à l'Élysée consacrée aux conséquences sanitaires des essais nucléaires. Cette conférence *Reko Toka* a été organisée en présence du ministre de la santé Olivier Véran, du ministre des Outre-mer Sébastien Lebranchu mais en l'absence des élus indépendantistes et des deux principales associations de victimes des essais nucléaires *Moruroa et Tatou* et *l'association 193* qui ont boycotté cette conférence. Cette dernière n'a pas été suivie d'annonces importantes, la ministre déléguée à la mémoire et aux anciens combattants ayant « refusé de reconnaître des mensonges d'État et écarté toute idée d'un pardon de la France »¹³. Malgré l'échec de cette conférence qui n'a débouché sur aucune avancée significative, Edouard Fritch retient néanmoins deux points importants : la confirmation par le directeur du CEA que des populations ont été irradiées non seulement aux Tuamotu mais aussi aux Iles du Vent et le fait que désormais l'État français envisagerait de rembourser à la CPS – l'organisme local de sécurité sociale – les sommes engagées pour soigner les personnes souffrant de maladies radio-induites¹⁴.

La visite du président de la République Emmanuel Macron en Polynésie française du 24 au 28 juillet 2021 a été précédée par deux grandes manifestations antinucléaires qui ont rassemblé entre 2000 et 4000 personnes à Papeete le 2 juillet et le 17 juillet 2021. Ces manifestations organisées à l'initiative du Tavini, des associations de soutien aux

¹² *Le Monde* du 6 mars 2021 *L'état, le nucléaire et les mensonges toxiques*.

¹³ *Le Monde* du 3 juillet 2021, Mike Leyral « Une table ronde sur le nucléaire pour déminer les relations entre la France et la Polynésie ».

¹⁴ Journal Télévisé de Polynésie la 1ere du 2 juillet 2021

victimes des essais nucléaires et de l'église protestante mā'ohi ont mis en avant la détresse des familles qui peinent à obtenir réparations alors que les victimes sont décédées et le fait que la question du caractère trans-générationnel des maladies radio-induites (qui pourraient donc se transmettre aux enfants) semble désormais se poser. Très attendu sur la question des essais nucléaires, Emmanuel Macron n'a pas formulé d'excuse ou de demande de pardon mais a « assumé » ce passé nucléaire et reconnu que : « la Nation a une dette à l'égard de la Polynésie française. Cette dette est le fait d'avoir abrité ces essais, en particulier ceux entre 1966 et 1974, dont on ne peut absolument pas dire qu'ils étaient propres »¹⁵ Il a déclaré vouloir la « vérité » et la « transparence » sur les essais nucléaires et souhaité que les victimes soient mieux indemnisées sans préciser les modalités pratiques qui seraient mises en œuvre. Le discours du président de la République s'est surtout focalisé sur le rôle que la France entend jouer dans le Pacifique pour lutter contre l'influence de la Chine¹⁶.

Une année marquée par la pandémie

L'année 2021 a été marquée, comme partout dans le monde, par la pandémie de la Covid 19 qui a profondément affecté la vie économique, politique, culturelle et sociale de la Polynésie française. En 2021, il y a eu 43 374 cas de contamination et 636 décès recensés liés au coronavirus. La majorité des décès est survenue en août 2021, période au cours de laquelle la Polynésie française a enregistré 460 décès supplémentaires¹⁷ et connu un taux d'incidence parmi les plus élevés au monde (2 800 cas pour 100 000 habitants). L'explosion de la pandémie s'explique d'une part par une faible proportion de la population vaccinée - 25% des Polynésiens étaient vaccinés début juillet - liée en partie à une défiance vis-à-vis des institutions et de l'État. Parmi les arguments avancés lors des manifestations anti-vaccins l'idée selon laquelle les vaccins ont un « statut expérimental », comparable en cela aux essais nucléaires, et faisant des populations à vaccinées des « cobayes », est revenue fréquemment et cette défiance était également partagée par certaines familles polynésiennes endeuillées qui ont été contraintes d'organiser des cérémonies funéraires dans l'urgence et en comité restreint¹⁸.

¹⁵ *Le Monde* du 28 juillet 2021, « Essais nucléaires en Polynésie française : Emmanuel Macron reconnaît une dette de la France ».

¹⁶ *Le Monde* du 30 juillet 2021.

¹⁷ ISPF, Points Etudes et Bilans de la Polynésie française, septembre 2021 n°1277.

¹⁸ *Libération* du 3 septembre 2021 Covid Tahiti submergé par le deuil.

Le confinement et l'arrêt des vols internationaux ont eu des conséquences économiques considérables notamment dans le secteur du tourisme, qui est un des secteurs importants de l'économie polynésienne : entre juillet 2020 et juin 2021 la Polynésie française a accueilli 57 000 touristes soit 65 % de moins qu'entre juillet 2019 et juin 2020¹⁹. Emmanuel Macron a annoncé lors de sa venue en juillet 2021 qu'un prêt de 28 milliards de FCP garanti par l'État –via l'Agence française de développement– serait accordé à la Polynésie française, ce qui devrait permettre de soutenir les entreprises en difficulté notamment la compagnie aérienne *Air Tahiti Nui*. La crise sanitaire a de fait contribué à accentuer la dépendance à l'égard de l'État français et les inégalités sociales en Polynésie française²⁰

une saturation de l'hôpital du Taaone à Tahiti et contraint les soignants à pratiquer une « médecine de guerre »²¹ et le gouvernement de Polynésie a demandé des renforts humains et matériels.

Gwendoline Malogne-Fer est sociologue chercheuse associée au Centre Maurice Halbwachs, (CNRS/EHESS/ENS) à Paris. Elle a publié en 2007 un livre issu de sa thèse en sociologie intitulé *Les femmes dans l'Eglise protestante mā'ohi hommes politiques*²². La seconde raison expliquant l'explosion de la pandémie en août 2021 est le retard pris dans la mise en place de mesure de (re)confinement et les difficultés techniques à mettre en place des mesures de contrôle comparables au passe sanitaire. Alors que la situation épidémique a commencé à se dégrader à partir de la fin du mois de juillet 2021, la rentrée scolaire n'a pas été repoussée et le confinement n'a été instauré que le 23 août 2021 (pendant un mois). L'explosion de la pandémie a entraîné. *Religion, genre et pouvoir en Polynésie française* (Karthala). Ses travaux se situent à la croisée des études de genre, de la sociologie du protestantisme et de l'anthropologie des migrations. Elle a également réalisé avec Yannick Fer deux films documentaires sur les revendications culturelles dans l'église protestante mā'ohi « Pain ou coco. Moorea et les deux traditions » (<https://www.youtube.com/watch?v=T8XXwda74vo>)

¹⁹ ISPF, Points conjoncture n°57, Tourisme 2^e trimestre 2021.

²⁰ ISPF, avril 2020, *Point Etudes et Bilans de la Polynésie française. Le quotidien des Polynésiens en confinement*.

²¹ *Le Monde* du 24 août 2021 Mike Leyral « En Polynésie, la triste réalité du tri des malades »

²² La Dépêche de Tahiti du 18 septembre 2021 « 2500 manifestants à Papeete contre l'obligation obligatoire »